

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 22 Mars 2021

SEANCE du 2 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le deux Avril, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – M. COMBE – JM. MACARIO – M. PAGANIN – C. SERRA – B. ALENDIA – M. ALMES – D. CARRETERO – C. FIORENTINO – Y. PIGRENET – JL. RICHARD – E. VERAN – P. DEOUS – D. LE BLAY – F. SPAENS – S. BERGERE-MORANT
En visioconférence : M. CASSEZ – I. DOURLENS – JL. FRANCOIS – D. VARRONE – C. BAREGE – J. FLAMBARD – F. FRISON-ROCHE – R. GALY – G. LOPINTO – JM. RANC – C. ULIVIERI – G. DEVAUX – ML. GOURDON – MD. LEROY – C. ORTEGA – G. TRENTIN – G. BONETTO – S. ROHFRIJSCH – N. CHAABOUNI-PENTHER – C. SIMON – M. POURREYRON
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : D. LISNARD – C. BOMPAR – M. BERGUA – G. BOTELLA – E. CHAUMIER – G. CIMA – C. LEQUILLIEC – S. LEROY – C. TARICCCO – M. CHARABOT – S. DONNET ANDRIVON – V. PIEL – JM. SAUVAGE
- **ONT DONNE POUVOIR** : Madame M. TABAROT à Monsieur Y. PIGRENET – Madame M. DI BARI à Madame M. ALMES

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 11 Mars 2021.

2021-05 : Vote du Budget Primitif 2021

Après dépôt en Préfecture

Le : 08/04/2021

Publication ou notification

Du : 08/04/2021

DU 2 AVRIL 2021

OBJET : Vote du Budget Primitif 2021**SYNTHESE :**

Il est proposé au Comité Syndical du SCOT'OUEST de voter le Budget primitif 2021 afin de permettre sa gestion comptable et budgétaire – Ce budget 2021 a été élaboré en tenant compte de la poursuite des études engagées, des prévisions des recettes et des dépenses pour chacune des deux sections de fonctionnement et d'investissement. En outre, la contribution des membres, Communautés d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins et du Pays de Grasse, s'élèvera, pour ce nouvel exercice 2021 à 160 000 € soit 80 000 € pour chaque EPCI.

Monsieur le Président expose :

En conformité au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Syndicat du SCOT'OUEST de voter son budget pour l'exercice 2021. Ce document tient compte du Rapport et du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 11 Mars 2021.

Il inscrit notamment une participation des membres du Syndicat pour l'année 2021 d'un montant de 160 000 € soit 80 000 € par EPCI afin de poursuivre les activités engagées, notamment d'approbation du Document ainsi que son suivi.

Le budget primitif 2021 se présente tant en section de fonctionnement que d'investissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	28 703.11
012	Charges de personnel et frais assimilés	107 100.00
65	Autres charges de gestion courante	1 810.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		137 613.11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 710.00
Total des dépenses d'ordre		91 710.00
TOTAL		229 323.11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	1 100.00
74	Dotations et participations	160 000.00
75	Autres produits gestion courante	10.00
77	Produits exceptionnels	100.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		161 210.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 855.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		19 855.00
R002 Résultat reporté ou anticipé		48 258.11
TOTAL		229 323.11

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	260 000.00
21	Immobilisations corporelles	88 032.52
Total des dépenses réelles d'investissement		348 032.52
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 855.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 855.00
TOTAL		367 887.52

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
13	Subvention d'investissement	36 518.74
Total des recettes réelles d'investissement		36 518.74
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	91 710.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		91 710.00
R001 Résultat reporté ou anticipé		239 658.78
TOTAL		367 887.52

Monsieur le Président propose :

D'approuver la participation des deux Communautés d'agglomération membres à hauteur de 160 000 € soit 80 000 € par EPCI pour l'année 2021,

D'approuver sans modification le projet de budget 2021 selon les chapitres budgétaires et le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus,

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la participation des Communautés d'Agglomération membres à hauteur de 160 000 € soit 80 000 € par EPCI pour l'année 2021,
- **D'APPROUVER** sans modification le projet de budget 2021 selon les chapitres budgétaires et le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus,
- **D'ADRESSER** La présente délibération et le Budget 2021 ci-annexé à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale.

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus,



Jérôme VIAUD

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "J.V." or similar initials.

Président du Syndicat Mixte
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

AR PRÉFECTURE

Vote du Budget Primitif 2021

Numéro de l'acte : 2021_05

Date de la décision : 02/04/2021

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20210402-2021_05-DE

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Collectivité emettrice : SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception : 08/04/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires

Document : [99_SE-006-200016319-20210402-2021_05-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Annexe : [99_SE-006-200016319-20210402-2021_05-DE-1-1_2.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 08/04/2021 15:35:51

Date d'envoi de l'acte : 08/04/2021 15:40:46

Date de réception de l'AR : 08/04/2021 15:43:01